



Mairie de Chaintré

Procès-Verbal Conseil Municipal du 20 janvier 2022 - 19 heures

Convocation du 10 janvier 2022

Présents : Messieurs Jean-François COGNARD, Maire, Fabrice LAROCLETTE, Jean SIMONNET, Christophe PERRATON, Germain DESSERTINE, Mesdames Jacqueline BOURDON, Géraldine GRASCOMTET, Nicole MORAT, Ophélie PAQUET, Martine FERRET, Fabienne LOGEROT, Isabelle BREUL.

Absents excusés : Patrick JOURNET, Hélène VESSOT, Sébastien MAUREL.

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021 a été transmis à chacun des membres du conseil municipal.

Monsieur le Maire sollicite l'avis de celui-ci et propose la signature de la feuille d'adoption du procès-verbal et des délibérations :

Le Compte rendu du 1^{er} octobre est ensuite adopté à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Isabelle BREUL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire souhaite une bonne année à l'ensemble des conseillers et ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour.

- **Meublés de tourisme :**

Résultat Candidature : Après examen et entretien individuel, la candidature de Madame Laura MAIA a été retenue.

Point des Travaux : Jean Simonet / Jacqueline Bourdon

Travaux Meublés : ils sont pratiquement finis, reste des détails à régler.

Le grand ménage sera réalisé mardi 25 janvier

Ameublement Meublés : le mobilier (chambres et pièce à vivre) est commandé, livraison mi-février

Restaurant : le matériel de cuisine est livré, installé reste des finitions qui seront réalisés semaine prochaine. Les tables et chaises du restaurant sont commandés, livraison février

Le conseil programme une visite complète du site avant ouverture samedi 29 janvier.

Inauguration : Vendredi 4 mars - 11 heures. L'inauguration sera suivie d'un vin d'honneur si le contexte sanitaire le permet.

- **Location Logement A Rue des Plessys :**

Le logement A Rue des Plessys est loué Par Madame MAIA au 1er février 2022.

La future locataire, qui est la future locataire du bar restaurant meublé, a fait divers travaux dans l'appartement (peintures, réfection de la cuisine)

Compte tenu du cout de ces travaux à la charge du locataire, il est proposé au conseil de ne commencer l'appel de paiement de loyer qu'à compter du mois d'avril, les mois de février et mars seraient à titre gratuit pour compenser le cout des travaux

→ Le Conseil, après en avoir délibéré, valide la proposition.

- **Mâconnais Beaujolais Agglomération**

Approbation du montant des attributions de compensation 2021 relatives à la compétence gestion des eaux pluviales urbaines

Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) exerce la compétence « Gestion Des Eaux Pluviales Urbaines » (GEPU) à titre obligatoire en application de la loi Notre depuis le 1^{er} janvier 2020.

Le transfert de cette nouvelle compétence à MBA implique des transferts de charges entre les communes et la Communauté d'Agglomération.

Sur la base de ces taux de service et des linéaires relevés sur le terrain, des charges ont été calculées sur le périmètre de MBA, qui recense plus de 390 000 ml de réseaux, 16 900 ml de branchements, 18 600 regards et fonds de grille et 14 ouvrages spécifiques.

En application du principe de solidarité territoriale et compte tenu de la dynamique de fiscalité économique favorable de MBA, le rapport de la CLECT du 7 avril 2021 a proposé une méthode d'évaluation dérogatoire conduisant à ce que MBA prenne en charge 40% des charges estimées. Le reste à charge de 60% étant prélevé sur les attributions de compensation (AC).

Cette révision libre implique, conformément à la loi, une délibération à la majorité des deux tiers du Conseil Communautaire (délibération séance du 9 décembre 2021) suivie d'une délibération concordante de chacune des communes concernées.

- Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le montant des attributions de compensation de la compétence GEPU à partir de l'évaluation et de la répartition dite « dérogatoire » votée en 2021, pour la commune de Chaintré soit un total d'attribution de compensation 2021 d'un montant de 219 576.62 €

- **SYDESL : Modification convention financière bornes IRVE**

Monsieur le Maire fait part du courrier du SYDESL concernant la modification de la convention financière pour les bornes IRVE.

Il est demandé à la commune de verser une participation annuelle de 800 € par borne pour la maintenance préventive et la supervision.

Cette participation n'était pas prévue dans le projet initial lors de l'implantation de la borne.

- Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse la signature de la convention

- **Projets 2022**

Commissions à réunir pour définir les réalisations 2022

- Voirie / bâtiment / cimetière :
 - Voirie : Travaux de voirie / murs de soutènement
 - Bâtiment : projet étude rénovation énergétique
 - Cimetière : enherbement des allées
- Tourisme / embellissement / illuminations
 - Illuminations : Achat de sapins lumineux et de nouvelles décorations (voir également les services décorations de Mâcon)
 - Embellissement : barrières à sceller, banc à installer
- Site internet / bulletin
 - Site internet : Germain Dessertine

Présentation de l'arborescence du site avec les liens possibles à l'ensemble des conseillers.

Monsieur Cognard souhaiterait mettre plus en valeur le vignoble, la restauration et les hébergements avec des photographies.

Les conseillers demandent à ce que l'onglet « carte interactive » soit remplacé par « Hébergement/restauration ».

Le lien d'accès au site sera transmis aux conseillers afin qu'ils fassent part de leurs remarques et corrections éventuelles (délai de retour 15 février). A noter que tout ce qui est structurel au site ne peut bouger.

Le Conseil souligne le travail colossal effectué, Germain Dessertine remercie Monsieur Renaud Joly pour son investissement et son aide qui a permis d'avancer efficacement.

○ Bulletin : Monsieur Cognard remercie toute l'équipe qui a fait un travail remarquable et dans le temps voulu, distribution des bulletins entre Noël et le jour de l'an.

- **Devenir du CPI**

A ce jour, plus que 2 pompiers sur la commune ce qui ne permet pas d'effectuer de sortie (4 personnes au minimum requis)

Après concertation avec les pompiers et en commun accord, il a été décidé de soumettre au SDIS la dissolution du CPI de Chaintré (les deux pompiers actuels sont en double engagement à La Chapelle de Guinchay).

Le matériel appartenant à la commune sera vendu, le local technique sera repris par la municipalité et mis à disposition des employés municipaux (garage, ateliers, vestiaires...).

- **Divers :**

Fibre optique : Les travaux d'aiguillage et pose de câble pour le déploiement de la fibre optique sur la commune vont débuter le 24 janvier prochain pour une durée de 6 mois (entreprise CIRCET). Mise en service de la fibre début 2023.

Hôtel Restaurant La Barge : Ouverture prévue le 24 mars prochain après d'important travaux de réhabilitation.

Critérium Dauphiné Libéré : Etape avec Arrivée devant le Centre équestre le 9 juin. Monsieur Cognard assistera à la présentation de la course le 13 février à Lyon.

Information Ambroisie et Moustiques Tigres : Jacqueline Bourdon et Lilian Landré ont assisté à la réunion qui s'est déroulée à La Chapelle. Informations très intéressantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Prochain conseil le jeudi 3 mars 2022 à 19 heures

Réunion des Adjointes samedi 19 février 2022 / 9 heures 30.

Le Maire,

Jean-François COGNARD

